

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZÈRES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Votants : 19

N° 2024 2 4

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 20 mars à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, ROOU, SALOMÉ et SANEGRE.

**A donné pouvoir :**

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

**Absents excusés :**

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

**Secrétaire de séance : Élise SALOMÉ**

**OBJET : VOLET FINANCIER : soutien exceptionnel : solidarité envers la famille de l'agricultrice et sa fille décédées : don de la commune de Mazères**

Suite aux décès d'Alexandra et de sa fille Camille Sonac, tuées sur un barrage d'agriculteurs à Pamiers mardi 23 janvier dernier, Monsieur le Maire propose, comme a pu le faire le Conseil Départemental et la CCPAP, à l'appel de la Chambre d'agriculture, d'approuver le versement d'un don de la commune à la famille d'un montant de 500 €, par le biais du compte créé par la Chambre d'agriculture de l'Ariège sur le compte « Ariège Solidarité ».

Ce don s'inscrit dans un large mouvement de solidarité qui affecte l'ensemble de la Basse Ariège, a vocation à contribuer au soutien financier de la famille.

**Considérant** que la Chambre de l'Agriculture a mis en œuvre un fonds de solidarité dénommé « Ariège Solidarité » permettant de collecter des fonds pour soutenir la famille SONAC ;

**Considérant** que cette action revêt un intérêt local au regard du vaste mouvement de solidarité consécutif à l'accident mortel intervenu le mardi 23 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** le versement de 500 € au bénéfice de la famille SONAC dans le cadre du compte « Ariège Solidarité » créer par la Chambre de l'Agriculture.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT**  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZÈRES, le 15 avril 2024

Le Maire,  
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,  
Élise SALOMÉ

